50e ANNÉE. — N° 17.374
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

12e EDITION

La Petite Gironde

5 H. MATIN

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MARDI 27 JANVIER 1920
SAINTS MARTYRS
SOLEIL : lever 7h 30; coucher 5h
LUNE : P. Q. le 28; P. L. le 4

Notre approvisionnement en bois

La solution de ce grave problème est dans l'exploitation des richesses forestières de nos colonies

Nous avons, dans les pays du Nord et de l'Est dévastés par l'ennemi, 250,000 immeubles à reconstruire, des voies ferrées et des mines à remettre en état. Il y a, en outre, sur divers points de la France, de grands travaux d'intérêt général à exécuter, dont certains avaient été commencés avant la guerre. Enfin, il faut que nous songions à augmenter considérablement notre flotte de commerce si nous voulons rester une grande puissance économique.

Tout cela va exiger l'importation annuelle de 8 millions de mètres cubes de bois. La dépense, pour une période décennale, est évaluée à 10 ou 11 milliards. Si nous faisons nos achats à l'étranger, nous devrons payer cette somme en or, au grand préjudice de notre change, déjà si atteint. Et nous ne pouvons cependant pas demander cette énorme quantité de bois à nos forêts nationales, qui en ont fourni pendant les hostilités 60 millions de mètres cubes, et se sont fort appauvries.

Que faire, alors ? Nous décider à mettre en exploitation les richesses forestières de nos colonies. Elles sont immenses, presque inépuisables. On estime à plus de 90 millions d'hectares, soit deux fois la superficie de la France, les surfaces boisées de tout notre empire d'outre-mer. Il est vrai que Madagascar, l'Indochine, la Nouvelle-Calédonie sont trop éloignées pour pouvoir nous envoyer leurs bois; le transport serait d'un prix excessif, et ces colonies ont, du reste, des débouchés plus proches. Mais la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun, la Guyane ont ensemble 60 millions d'hectares de forêts; c'est plus qu'il n'en faut pour satisfaire nos besoins.

Mais pourquoi, vous demanderez-vous peut-être, n'a-t-on pas pensé plus tôt à tirer parti de ces précieuses ressources ligneuses ? Parce qu'une légende disait que si notre domaine extérieur était assez riche en bois de luxe, il était par contre dépourvu de bois communs, et qu'il n'est rien d'aussi difficile à détruire qu'une légende. Et puis, on employait, par routine, pour les constructions, certaines essences du pays ou du Nord, sans se demander si, pour cet usage, nos colonies n'en renfermaient pas de meilleures.

La seule excuse, c'est que le prix des bois d'Europe, relativement peu élevé avant la guerre, ne poussait pas le commerce à chercher d'autres sources d'approvisionnement. Mais la situation a bien changé. La valeur des bois européens a quadruplé en ces dernières années. Il en résulte que les bois coloniaux, qui sur pied ne coûtent rien, reviennent, rendus chez nous, malgré les hauts prix actuels du fret, à 150 fr. de moins au mètre cube.

C'est une raison pour nous décider à exploiter nos forêts d'outre-mer, d'autant plus que nous savons fort bien maintenant quels genres de bois elle peuvent nous fournir. Nous le savons grâce à l'initiative qu'ont prise, en 1917, les ministres de la guerre, de l'armement et des colonies d'envoyer à la Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun une mission d'études forestières, qui, sous la très habile direction du chef de bataillon de réserve Bertin, inspecteur des eaux et forêts, prospecta avec soin les régions boisées et dressa, comme on l'a justement dit, une sorte d'« état civil » des essences africaines.

M. Auguste Chevalier, le savant bien connu, chef de laboratoire au Muséum, avait bien, précédemment, fait l'étude botanique de la flore forestière de la Côte d'Ivoire, mais il restait à compléter, au point de vue industriel et commercial, ses intéressants travaux, dont nous avons parlé ici. Et puis on n'avait encore rien fait pour le Cameroun.

La tâche de la mission Bertin a été des plus ardues, car le nom d'un même arbre, en Afrique, varie non seulement de colonie à colonie, mais encore de région à région, de tribu à tribu. On voit, de plus, des essences de nature très différente dénommées de la même façon. Et ce manque d'unité dans la désignation est sans doute aussi une des causes de l'ignorance dans laquelle la majeure partie du commerce des bois est restée jusqu'ici de nos ressources coloniales. Comment aurait-on pu lui faire connaître des espèces auxquelles on ne savait quels noms donner ?

Aujourd'hui on a mis de l'ordre dans la nomenclature. Chaque arbre a son nom, on sait quelles sont ses propriétés physiques et mécaniques, les études commencées aux colonies ayant été poursuivies en France sur les échantillons rapportés par la mission.

Mais la période d'essais n'est cependant pas terminée. On voudrait se trouver en présence d'un « service officiel des bois coloniaux », qui n'aurait pas, comme un particulier, intérêt à tenir secrets les résultats de ses expériences, et pourrait poursuivre cet examen. Ce travail, au demeurant, ne serait pas de médiocre importance; il y a tant de modes d'utilisation des bois et aussi tant d'espèces dans la forêt tropicale !

La mission Bertin estime que, parmi les essences les plus répandues et les plus propres à remplacer nos bois de France, il y en a une quarantaine dont l'emploi peut être dès maintenant envisagé. La coupe de ces espèces permettrait l'exploitation de proche en proche de la moitié au moins des arbres de la forêt.

Pour pouvoir organiser une coupe générale, qui serait plus facile, moins coûteuse, et favoriserait beaucoup le repeuplement par essences sélectionnées, il faudrait qu'il y eût là-bas des « industries de déchet » : fabriques de pyroligneux, d'alcools méthyliques, de pâtes de celluloses pour la papeterie, etc.

Nous ne verrons sans doute pas d'usines de ce genre se construire tout de suite dans nos colonies. Il y a trop à faire en France pour réparer les ravages de la guerre. Souhaitons seulement pour l'instant qu'on facilite par tous les moyens possibles l'exploitation et l'importation des bois coloniaux, et qu'on s'attache à les bien faire connaître : il est nécessaire de chercher à réduire sensiblement nos ruineux achats à l'étranger.

P. DIALA.

LES PROBLÈMES DE LA PAIX

L'organisation internationale du travail

Paris, 26 janvier. — La Conférence du travail, qui s'était réunie au cours de l'an dernier à Washington, comprenait 40 Etats. Chacun de ces Etats était représenté par quatre délégués, deux nommés par le gouvernement, un par les patrons et un par les ouvriers. Au cours de cette Conférence, un conseil d'administration a été choisi, conseil composé de 24 membres, dont 12 sont nommés par les Etats considérés comme étant les plus industriels, 6 par les patrons et 6 par les ouvriers.

Le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois aujourd'hui à Paris à la maison de la presse, annexe au ministère des affaires étrangères. Par son ordre du jour, par les décisions qu'elle aura à prendre à la suite de la ratification du traité, cette réunion constitue une importante manifestation du travail et de la vie de la Société des nations.

Les 12 représentants des gouvernements sont :

M. Arthur Fontaine, **président, pour la France**; baron Mayer des Planches, pour l'Italie; sir Valcom Delevingne, pour la Grande-Bretagne; vicomte de Eza, pour l'Espagne; M. Nagoaka, pour le Japon; M. Rufenacht, pour la Suisse; M. Franciszk Sokal, pour la Pologne; profeseur E. Mahaim, pour la Belgique; M. de Alrear, pour l'Argentine; docteur Leymann, pour l'Allemagne; docteur Vedel, pour le Danemark.

Les patrons sont représentés par :

M. Guérin, pour la France; M. Marjoribanks, pour la Grande-Bretagne; M. Hoiacz, pour la Tchéco-Slovaquie; M. Schlinder, pour la Suisse; M. Carlier, pour la Belgique; M. A. Pirelli, pour l'Italie.

Les délégués ouvriers sont :

M. Jouhaux, pour la France; M. Oudege, pour les Pays-Bas; M. Stuart Bunning, pour la Grande-Bretagne; M. Thorberg, pour la Suède; M. Legien, pour l'Allemagne.

Les deux délégués canadiens, M. Acland, pour le gouvernement, et M. Tom Moore, pour les ouvriers, ne sont pas encore arrivés.

La Conférence a été ouverte par son président, M. Arthur Fontaine, qui a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous sommes assemblés aujourd'hui conformément aux décisions que vous avez prises lors de vos premières réunions à Washington. Nous prenons la suite régulière de vos travaux. Il n'y a donc pas lieu à discours inaugural de votre président.

» Mais comme cette séance est la première depuis la ratification du traité de paix, nous saisirons l'occasion d'affirmer une fois de plus que nous travaillons à des œuvres de paix : l'armonie des intérêts à l'intérieur de chaque nation, harmonie des intérêts des diverses nations du monde.

L'œuvre de l'organisation internationale du travail est tout entière inspirée d'un noble désir qui anime le préambule de ses statuts : rendre les peuples plus heureux et plus unis par le travail fécond et bien organisé. C'est de tout cœur que nous pensons à notre tâche magnifique en abordant sans tarder l'ordre du jour de cette session du conseil d'administration. »

Après s'être constituée, la Conférence s'est ajournée à demain pour laisser aux délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers le temps de prendre contact et d'examiner les questions à l'ordre du jour.

Première réunion de la Conférence des ambassadeurs

Paris, 26 janvier. — Pour la première fois, la Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin, de dix heures et demie à une heure, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand. Etaient présents : lord Derby, pour la Grande-Bretagne; sir Hugh Wallace, pour les Etats-Unis; le comte Bonin Longare, pour l'Italie, et M. Matsui, pour le Japon. La Conférence a approuvé le texte de la réponse qui sera envoyée à M. Ador au sujet de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

La Conférence a pris connaissance des observations présentées par le gouvernement allemand au sujet des instructions données aux commissions de délimitation. Elle a approuvé la réponse qui y sera faite.

La Conférence des ambassadeurs a tenu séance de nouveau cette après-midi, de trois heures et demie à sept heures, sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a reçu communication du projet de répartition entre alliés des navires allemands à démolir et l'a approuvé. La prochaine réunion a été fixée à lundi.

La Hongrie proteste contre les clauses militaires de la paix

Paris, 26 janvier. — Les représentants militaires de la Hongrie, à Neuilly, ont remis aux plénipotentiaires de l'Entente un mémorandum déclarant inacceptables les dispositions militaires du traité de paix.

La Note déclare que l'effectif de 35,000 hommes consenti par l'Entente pour l'armée hongroise est insuffisant pour maintenir l'ordre à l'intérieur dans les circonstances actuelles, comme pour protéger les frontières contre les bolcheviks et assurer l'exécution des obligations contractées envers les alliés.

« Jusqu'à présent, ajoute le mémorandum, le service militaire a toujours été considéré en Hongrie comme un devoir patriotique, et ne peut pas, à l'avenir, être compris comme étant une source de revenus. Une armée de mercenaires est, pour des motifs financiers, un luxe que la Hongrie, dans son état de misère actuel, ne peut pas se payer. »

Le mémoire détermine ensuite la puissance que l'armée hongroise doit avoir. Il déclare que la Hongrie n'a jamais poursuivi de politique impérialiste, et ne pense pas maintenant à poursuivre une pareille tendance.

Pour commémorer la naissance de la Société des nations

Paris, 26 janvier. — Afin de célébrer la naissance de la Société des nations, M. Léon Bourgeois a pris l'initiative d'une séance solennelle, qui aura lieu le vendredi 30 janvier, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, président de la République, M. Paul Deschanel, M. Honnorat, ministre de l'instruction publique, et plusieurs représentant du corps diplomatique, participeront à cette cérémonie. D'autre part, le même jour, dans toutes les écoles de province, les maîtres de l'enseignement public seront invités à lire et à commenter devant les élèves des deux sexes quelques-unes des déclarations faites à la Sorbonne.

Les vapeurs ennemis remis en gérance

Paris, 26 janvier. — A une question de M. Le Bail, député, relative au tonnage des bateaux marchands allemands et autrichiens dont la gérance a été attribuée à la France, le ministre des travaux publics a répondu :

« Le tonnage total des vapeurs ex-ennemis attribués en gérance à la France, est de 516,219 tonnes (jauge brute). Sur ce total, 472,887 tonnes (jauge brute) ont été effectivement remises à la France. Le surplus, soit 43,325 tonnes (jauge brute), n'a pas encore été remis. Les chiffres ci-dessus se décomposent comme suit, d'après leur ancienne nationalité :

» Vapeurs ex-allemands, 440,641 tonnes (jauge brute) : 397,316 tonnes (jauge brute) remises; 43,225 tonnes (jauge brute) à remettre.

» Vapeurs ex-austro-hongrois : 75,571 tonnes (jauge brute); tous remis. »

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

Les interpellations sur la politique générale seront-elles ajournées?

Paris, 26 janvier. — Les députés ont pris contact hier et avant-hier avec leurs électeurs. Ils ont lu les journaux de nuances les plus diverses et ils semblent revenus aujourd'hui à la Chambre dans de meilleures dispositions, qui ne peuvent être que profitables à un travail législatif fécond. L'impression très nette qui résultait des conversations de couloirs était que demain la Chambre renverrait à vendredi les interpellations de MM. Géo Gérald et Xavier de Magallon sur la politique générale du gouvernement, en les joignant à celles de MM. Soulier et Cachin sur la politique extérieure.

Par contre, après avoir élu le successeur de M. André Lefèvre, ministre de la guerre, la Chambre discuterait tout de suite le rapport de M. Joseph Barthélemy sur la nomination des grandes commissions. C'est en effet la préface nécessaire à l'œuvre que la nouvelle législature doit entreprendre. Aucune réforme ne peut être réalisée tant que ces commissions ne fonctionneront pas. C'est cet argument qui, demain, décidera probablement l'Assemblée à ajourner les interpellations. Mais le gouvernement ne pèsera pas sur sa détermination. M. Millerand se tiendra à la disposition de l'Assemblée.

Ce nouveau délai, si la Chambre se l'accorde, contribuera à l'apaisement des esprits qui s'est manifesté encore aujourd'hui, particulièrement à la réunion du groupe de l'Entente républicaine démocratique. Les membres de ce groupe important ont d'abord été, on s'en souvient, unanimes à adopter une attitude sinon hostile, du moins boudeuse à l'égard du gouvernement. Aujourd'hui, plusieurs députés ont soutenu au cours de cette réunion l'opinion qu'il serait impolitique de rendre la vie impossible à un cabinet qui, nécessairement, le 17 février, sera démissionaire; qu'il serait préférable d'attendre les quelques semaines qui nous séparent de cette date pour apprécier le gouvernement à l'œuvre et envisager, le cas échéant, les modifications qui pourraient être alors apportées à sa composition. Les membres du groupe se sont séparés ce soir sans avoir pris aucune décision, chacun conservant par conséquent sa liberté.

La vice-présidence de la Chambre

Paris, 26 janvier. — On ne cite qu'une candidature au poste de vice-président qui sera pourvu demain : celle de M. Groussier, député socialiste de la Seine, auquel il n'avait manqué que quelques voix pour être élu lors des dernières élections du bureau.

Chez M. Deschanel

Paris, 26 janvier. — M. Paul Deschanel a reçu dans la matinée M. Vaida-Voïvod, président du conseil des ministres de Roumanie. Il a reçu également dans l'après-midi le bureau du conseil municipal de Paris.

Le retour de M. Millerand à Paris

Paris, 26 janvier. — M. Millerand, président du conseil, est arrivé ce matin à neuf heures trente à la gare de l'Est, venant de Strasbourg, accompagné par sa famille. M. Millerand a été salué sur le quai de la gare par M. Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Pour le bon motif

Il est malaisé de contenter tout le monde et les mères. Si nous en jugeons par les abondantes communications que nous a values l'article sur les modes féminines, il y a ici deux écoles. Les filles paraissent croire que la campagne contre les jupes courtes et les décolletés n'est qu'une crise de pudibonderie hypocrite. Dans l'âpre concurrence du mariage, « la chasse à l'homme, » comme dit Maurice Donnay, autorise et même réclame toutes les armes. Les mères déplorent doucement le décolleté et la transparence, sans se laisser impressionner par ces considérations matrimoniales. Après tout, ce sont peut-être celles dont les filles sont mariées...

J'en demande pardon à mesdames mères, mais en fait — et si l'on ne se place pas au seul point de vue de la morale stricte — ce sont les filles qui ont raison... comment dirai-je ? mettons : humainement, pour être poli. Le souci de l'étalage pour le bon motif, la présentation ingénieuse sont des invitations à la valse conjugale auxquelles il est répondu. Il nous souvient qu'un Américain de nos amis avait fait mettre dans le bureau de ses dactylos un placard les invitant à porter des robes montantes et des jupes longues. Et comme nous esquissions un sourire équivoque, notre ami déclara : « Vous n'y êtes pas du tout... Avec leurs décolletés et leurs jupes courtes, elles se marient toutes... je ne peux pas en garder une ! Alors, vous comprenez... »

Les filles ont si bien raison contre les mères que l'entité mâle elle-même les approuve, et pour le bon motif. Une lettre piquante du lieutenant P... est très claire à cet égard, et même transparente. Le thème est délicat; nous le transposerons. Les modes actuelles, à côté de certaines inconvenances, dit mon correspondant, ont cependant un avantage. Elles peuvent décider au mariage des indécis ou des hésitants qui n'avaient naguère aucun moyen décent de se renseigner sur les aptitudes au moins apparentes d'une jeunesse à fonder une famille. Dans le doute ils s'abstenaient parfois, au grand dam de notre natalité, et cependant par un louable scrupule.

La mode nouvelle a changé tout cela. La documentation du candidat est abondante sans cesser d'être sérieuse. Il fortifie ses desseins par la vision. Il établit sur pièces ce que l'Eglise appelle le ferme propos. Il ne prend pas chat en poche. Le tout est de regarder avec des yeux purs, une âme droite, et de se laisser conduire par les plus nobles suggestions du génie de l'espèce.

Voilà un point de vue auquel on ne s'était pas encore placé pour juger les modes du jour. Comme ça, elles deviennent une contribution à l'accroissement de la natalité; elles prennent une valeur sociale. Elles s'auréolent d'une sorte de poésie féconde. C'est pour celui qui fait un si patriotique usage de « ce que ses yeux ont vu » qu'Emile Augier avait écrit sans s'en douter le vers célèbre :

O père de famille, à poète, je t'aime !

P. B.

NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE

La défense des produits français à l'étranger

Nous lisons au « Journal officiel » du jeudi 22 janvier 1920 l'intéressante question suivante, dont la solution préoccupe à juste titre, depuis la loi votée aux Etats-Unis, tous les négociants et viticulteurs de France :

« M. Geo Gérald, député, signale à M. le Ministre des affaires étrangères, avec la campagne de dénigrement et d'hostilité organisée à l'étranger contre les vins et spiritueux de France, les mesures prohibitives prises par divers gouvernements étrangers amis, notamment le gouvernement polonais, et lui demande, notre commerce d'exportation se trouvant menacé dans une de ses branches les plus importantes, même protégé par la Convention de Madrid, renforcée dans son principe par la loi sur les appellations d'origine du 6 mai 1919, incorporée dans le traité de paix du 28 juin 1919, au titre des conditions économiques, si des représentations ont été utilement faites de ce chef au gouvernement précité, en faveur de nos produits viticoles, et si, aucune publicité préalable n'ayant été donnée aux mesures prohibitives dont il s'agit, des expéditions faites bien avant leur promulgation, ainsi qu'en peuvent témoigner les connaissements, peuvent être, étant données les lenteurs et difficultés d'embarquement, d'expédition et de transport, refusées à destination d'ordre gouvernemental interdisant le débarquement. (Question du 13 janvier 1920.)

» **Réponse.** — 1. Les mesures restrictives prises par certains gouvernements étrangers contre la consommation et la circulation des boissons alcooliques ayant un caractère général et répondant à des préoccupations d'ordre intérieur ne pouvaient faire l'objet de protestations officielles de la part du gouvernement français; 2. Les lois et règlements établissant ces mesures sont appliqués conformément aux dispositions législatives en vigueur dans le pays qui les a édictés. D'une manière générale, si on peut prendre en considération pour l'application d'un tarif douanier la date de l'expédition de la marchanise visée, il ne saurait en être de même pour l'application d'une interdiction qui vise non seulement l'importation, mais encore la consommation et la circulation de cette marchandise dans l'intérieur du pays; 3. La législation française relative à la protection des appellations d'origine est exposée dans la loi du 6 mai 1919; d'autre part, la Convention internationale de Paris du 20 mars 1883 a été incorporée dans l'article 236 du traité de paix avec l'Allemagne. Les principaux articles dans cette convention seront inscrits dans les projets concernant le renouvellement des accords commerciaux conclus par la France; ils tendent à assurer la protection des produits du sol et de l'industrie contre des falsifications et imitations éventuelles, mais non à en imposer la consommation. Les restrictions apportées par certains pays à la consommation de produits français sont appelées à avoir leur répercussion sur les accords commerciaux projetés et dont les divers départements ministériels intéressés étudient les bases au point de vue français. »

LE TOURISME

Et voici des chambres...

Mes chaussures sont percées et l'excédent de mon budget ne me permettrait pas de souscrire quarante sous de rente à l'emprunt; la paire de box-calf est un bonheur que mon pied n'atteint pas. Problème pour nouveau pauvre en ce début de 1920...

Mes hôtels sont insuffisants et les circonstances économiques sont telles que je ne puis en construire. Problème pour cette néo-pauvresse qu'est, hélas ! la France au moment même où von Lersner vient de sauter le dernier pas...

Il l'a sauté et nous n'en serons guère plus riches, car de la peau du kronprinz nous ne tirerons même pas une paire de *nationales*. Que faire ?

Un ressemelage. Quand on ne peut avoir du neuf, il faut utiliser le vieux qu'on a.

Or, dans beaucoup de nos villes de France existent d'antiques bâtisses : l'hôtel du Sénéchal, celui du Président au Parlement ou celui de quelque riche bourgeois. Le sénéchal a été remplacé par un capitaine de gendarmerie célibataire qui vit dans un garni; le chef de la magistrature se contente des « quatre pièces et une cuisine » format habituel de l'appartement d'un fonctionnaire qui rêve d'avancement; la famille bourgeoise n'est plus représentée que par une vieille demoiselle obligée, par les difficultés ancillaires et la dégringolade des fonds russes, à habiter sous un toit moins dispendieux.

Dans ces logis désuets n'habitent plus guère que les rats, les chauves-souris et le loup-garou, sénéchal de notre enfance; mais les murs sont épais et les chevrons solides. Aménagez, transformez : là où habitait un de nos grands ancêtres, on peut loger cinquante de ses descendants et, parmi les clients de cette hôtellerie, les gens de goût seront heureux de reposer dans un cadre bien français plutôt que dans un palace simili-municho-helvético-new-yorkais.

Est-ce suffisant ? Non.

Mais ce qu'on peut réussir — un ressemelage — pour un immeuble entier, vous pouvez le faire aussi bien pour une fraction d'immeuble déjà exploité en hôtel. Faites de la chambre médiocre une chambre assez bonne, de la chambre assez bonne une chambre confortable... Améliorez d'une classe votre établissement. Pour qu'une auberge devienne petit hôtel, il ne faut le plus souvent qu'un peu de peinture et de la tapisserie...

— Mais peintres et tapissiers sont hors de prix !

— Vous ai-je dit d'en user ?...

Demandez simplement au Touring-Club de France l'opuscule qu'à de telles fins il a fait éditer : *Conseils pratiques à Messieurs les hôteliers qui veulent remettre à neuf leur maison eux-mêmes*, par Baudry de Saunier et Dr A. Meillon. Pour trente sous, Messieurs les hôteliers et logeurs, vous apprendrez à faire dans vos chambres des améliorations qui se traduiront par une augmentation légitime de leurs prix de location, donc de vos bénéfices.

Et vous, qui n'êtes ni hôtelier ni logeur, lisez tout de même la petite brochure. Vous serez étonné de voir comment, sans être syndiqué ni conscient, on peut faire œuvre de ses dix doigts. Pour moi, j'y ai appris à faire de la colle, à mettre la colle sur du papier et le papier sur un mur, et depuis lors, je lis avec le sourire les anathèmes de M. Longuet et les ukases de M. Trotzky. J'ai le filon !

Quand luira le crépuscule du grand soir, quand les intellectuels seront obligés de déposer le stylo ou de se contenter du quart de hareng hebdomadairement dévolu à leur classe, il y aura certainement toute une floraison nouvelle de proclamations et d'édits. Alors mon parti est pris : je me mets colleur d'affiches pour la République des soviets !

L. LE BONDIDIER,
Secrétaire de la Confédération pyrénéenne.

NOUVEAUX TROUBLES EN IRLANDE

Les Sinn-Feiners attaquent la police

Limerick (Irlande), 25 janvier. — Le poste de police de Murce, occupé par des agents de police, a été attaqué dans la nuit de samedi à dimanche par une bande d'hommes armés. La fusillade, qui a commencé à minuit 10, a duré jusqu'à deux heures du matin. Les assaillants ont fait exploser une bombe qui a démoli le pignon du poste de police.

Lorsque des renforts sont arrivés de Limerick, les assaillants s'étaient dispersés. L'arrivée des renforts avait été retardée par des troncs d'arbres que les assaillants avaient posés en travers de la route. Les lignes télégraphique et téléphoniques avaient été coupées.

LA TETE DES MEURTRIERS SINN-FEINERS MISE A PRIX

Londres, 26 janvier. — Une proclamation du vice-roi d'Irlande a paru, promettant une récompense de dix mille livres sterling à toute personne qui, dans le délai de trois mois, fournira des indications permettant d'opérer l'arrestation et la condamnation des personnes coupables de la mort des agents ou officiers de police tués dans l'exercice de leurs fonctions. A la proclamation est jointe une liste de 14 victimes commençant par l'agent de la Sûreté Smith, assassiné à Dublin le 30 juillet dernier et se terminant par un adjoint au chef de la police de Dublin tué la semaine dernière. Toute personne compromise dans ces crimes, mais n'en ayant pas été l'auteur principal, recevra, en outre de la prime, amnistie pleine et entière et protection dans tout l'empire britannique.

Londres, 26 janvier. — Des hommes masqués et armés ont pénétré avant-hier soir dans le poste de police de Baltinglass, dans le comté de Wiclow, et ont tiré sur deux agents de police qui se trouvaient dans le poste. L'un des agents fut grièvement blessé à la poitrine par une balle. Son état est critique. L'autre agent ne fut que légèrement blessé. Aucune arrestation n'a été opérée.

UN FERMIER A LES OREILLES COUPEES PAR DES HOMMES MASQUES

Dublin, 25 janvier. — Jeudi matin, près de Killorglin, comté de Kerry, des hommes masqués pénétrèrent de force dans la maison d'un fermier nommé Timothy Mangan; ils se saisirent de lui, le ligotèrent et lui coupèrent les oreilles avec des cisailles. Mangan est dans un état grave. Jusqu'à présent aucune arrestation n'a été opérée.

LE CLERGE CATHOLIQUE AMERICAIN SOUTIENT LES SINN-FEINERS

New-York, 26 janvier. — La vente des bons irlandais dans les églises catholiques est presque générale maintenant dans tous les Etats-Unis. En souscrivant 1,000 dollars, l'archevêque Hayes, de New-York, a donné un énorme élan à ce mouvement. Les prêtres sont maintenant soumis à un boycottage de la part de leurs paroissiens, qui refusent de donner aux quêtes de l'église tant que la vente des « bons de la liberté irlandaise » ne sera pas permise sous le porche des églises. Dans les grandes maisons de New-York, les concierges irlandais, munis de grandes quantités de brochures sinn-feiners, se font auprès des locataires les courtiers des bons irlandais.

UNE ENQUETE CONCLUANTE DES TRAVAILLISTES ANGLAIS

Londres, 26 janvier. — Une délégation travailliste visite actuellement l'Irlande pour y procéder à une enquête politique. Après avoir passé huit jours en Irlande, les délégués travaillistes britanniques sont contraints de reconnaître que la situation irlandaise actuelle n'offre que deux alternatives : le maintien de l'union avec la Grande-Bretagne au moyen de la force armée, ou la séparation complète et la reconnaissance d'une république irlandaise indépendante.

L'épidémie du typhus s'étend en Europe orientale

Varsovie, 26 janvier. — Le typhus, qui ravage actuellement l'Europe orientale, s'étend de plus en plus. De toutes parts affluent des appels réclamant un prompt et efficace secours.

Le général Petlioura a, au nom du gouvernement ukranien, adressé un Message pressant au ministère des travaux publics de Varsovie, où il implore l'aide de la Pologne pour le restant de ses soldats demeurés auprès de lui, et qui sont à peu près tous contaminés. Un autre chef ukranien, qui a 30,000 hommes sous ses ordres, déclare également que les pertes dues au typhus sont terribles : 50 % ! Malheureusement les Polonais ne peuvent secourir efficacement les Ukraniens, étant donné qu'ils ont également le typhus chez eux. Le typhus règne déjà à Varsovie, où l'on signale en moyenne 5,000 cas par jour. Dvinsk, récemment libéré par les Polonais, est également très éprouvé. Ce qui aggrave la situation, c'est que les Polonais ne possèdent pas ce qui est nécessaire à la lutte contre le typhus.

L'épidémie ravage également l'armée, et les ambulances n'ont pas ce qu'il leur faut; c'est dans de telles conditions — par 20 degrés de froid — que les soldats polonais combattent sur le front contre le bolchevisme. La commission américaine du typhus, comptant 750 officiers et 5,000 hommes, venue l'été dernier en Pologne, ne peut suffire à la tâche. Elle a déjà perdu un certain nombre de ses membres. L'épidémie présente un danger européen. La lutte qu'il faut lui livrer paraît devoir être européenne et internationale. La Suède a déjà envoyé plusieurs ambulances de la Croix-Rouge en Pologne.

AUX ETATS-UNIS

La crise des changes

New-York, 26 janvier. — Pendant l'année 1919, la dette du monde entier envers les Etats-Unis s'est accrue d'environ 80 millions de francs par jour, et l'excédent d'exportations de l'Amérique sur ses importations, au cours de la même année s'élève à la somme de 35 milliards 650 millions environ. Mais quand on examine les chiffres du dernier mois de l'année, on constate une baisse du commerce extérieur américain par comparaison avec le mois précédent. Pendant le mois de décembre, les exportations furent inférieures de 480 millions environ, et les importations de 32 millions de francs à celles du mois de novembre.

En se basant sur ces chiffres et sur d'autres symptômes, les experts en matière commerciale prédisent que la balance en faveur de l'Amérique est sur le point de décliner. On dit que l'élévation des changes étrangers commence à produire ses effets, le reste du monde trouvant moins onéreux d'acheter sur d'autres marchés que le marché américain.

Epidémie de pneumonie et d'influenza à New-York

New-York, 26 janvier. — Depuis le 1er janvier il y a eu à New-York 6,000 cas d'influenza et 3,000 cas de pneumonie. Le chiffre des morts causées par l'influenza est de 129, et par la pneumonie de 1,024.

L'épidémie se répand dans tout le pays. A New-York, il y a eu une augmentation de 2,361 cas durant les dernières vingt-quatre heures. Les autorités municipales alarmées ont pris des mesures pour enrayer la contagion.

EN ITALIE

La grève des cheminots

Rome, 26 janvier. — L'Association syndicale des cheminots a communiqué la note suivante :

« Grâce à l'activité de nos membres, la grève des cheminots qui, dès le premier jour, a marqué la faillite de l'idée maximaliste, décline rapidement. Les nouvelles de Sicile et de tout le sud de l'Italie annoncent que, malgré une intense propagande du parti adverse, les cheminots, dans leur presque totalité, accomplissent fidèlement leur devoir. Dans le centre de l'Italie la situation s'améliore sensiblement grâce au retour de nombreux grévistes, à l'embauchage de nombreux journaliers et à l'aide du personnel retraité.

» Dans le Nord, les conditions, bien que s'étant améliorées, ne sont pas aussi satisfaisantes qu'on le désirerait. Dans le Piémont, en Ligurie, en Lombardie, en Vénétie et en Romagne, nos membres, qui jusqu'alors étaient menacés de violences, peuvent maintenant prendre leur service en ramenant une partie de leurs collègues. »

L'Association conclut en exhortant les cheminots à se montrer inlassables dans leur œuvre de défense de l'ordre et de la civilisation.

AUX INDES

Désordres à Bombay

Bombay, 21 janvier (retardée). — Hier après-midi, les grévistes ont commencé à piller les magasins dans le quartier à filature et à jeter des pierres sur les tramways, dont la circulation fut arrêtée. Un détachement d'agents de police et de soldats fut envoyé sur les lieux par auto-camion. Les autos-camions ne purent se frayer un passage à travers la foule qui, à de nombreuses reprises, fut sommée de se disperser, mais répondit par une grêle de pierres lancées sur les autos-camions. Finalement les magistrats ordonnèrent à deux soldats de faire feu. Deux coups de feu seulement furent tirés, mais leur effet fut immédiat. La foule se dispersa. Un gréviste a été tué et plusieurs ont été blessés.

EN RUSSIE

Les bolcheviks annoncent une grande victoire

Helsingfors, 26 janvier. — Les bolcheviks annoncent que leurs troupes, en Ukraine, ont remporté la victoire finale sur l'armée blanche. En outre de canons et de mitrailleuses, ils ont pris 300,000 fusils, et continuent leur avance sur Odessa.

Les bolcheviks regardent vers l'Inde et la Chine

Réval, 26 janvier. — Le journal des Soviets « la Pravda » (la Vérité) déclare avec enthousiasme :

« Maintenant que nous avons le champ libre au Caucase et en Sibérie, nous nous devons d'aller au secours de nos camarades de l'Inde et de la Chine. »

Les bolchevistes à l'entrée de la Crimée

Paris, 26 janvier. — Le communiqué militaire officiel du gouvernement bolcheviste, en date du 24 janvier, annonce notamment au sujet des opérations sur le front méridional :

« Dans la région de Krivoi-Rog, nos détachements ont pris en combattant une série de localités à 35 et 40 kilomètres au sud-ouest de cette région. Après un combat sérieux, nos troupes sont entrées à Perekop.

» Dans la région de Novotcherkask, on signale des combats acharnés. Nous progressons vers la station de Dvonaïa, sur la voie ferrée de Tsarytsine. »

Krivoi-Rog, dans le gouvernement de Kherson, est sur le chemin de fer, entre Jelisavetgrad et Iekaterinoslaf. Perekop est situé sur l'isthme reliant la Crimée au continent.

1,600 Japonais débarquent à Vladivostok

Londres, 26 janvier. — L'agence Reuter annonce que 1,600 Japonais ont débarqué à Vladivostock, où ils doivent garder les mines de charbon et remplacer les troupes américaines.

La Galicie et la Bessarabie menacées par les bolcheviks

Berlin, 26 janvier. — Les nouvelles qu'on reçoit de Varsovie sont assez graves. On a toutes raisons de croire qu'avant peu les armées de Trotsky pénétreront en Galicie et en Bessarabie. Aujourd'hui on annonce la prise de Mohilev, où était établi le quartier général de l'armée ukranienne. Les troupes bolchevistes tentent de s'emparer de tous les territoires de la Russie blanche, de toute la Galicie et de prendre Lemberg, Lublin, Brest-Litovsk, Dunabourg et Yakobsladt. L'ordre de mobilisation générale de l'armée polonaise a été donné hier, à la suite d'un conseil de cabinet.

Révolte des troupes rouges à Moscou

Helsingfors, 26 janvier. — Selon des rumeurs qui circuleraient à Dorpat, une révolte se serait déclarée parmi les troupes rouges en garnison à Moscou.

EN ESPAGNE

On ne veut pas de M. Rosen comme ambassadeur d'Allemagne

Berlin, 25 janvier. — Le « Berliner Tageblatt » annonce que le gouvernement espagnol refuse son agrément à la nomination de M. Rosen comme ambassadeur d'Allemagne à Madrid, en objectant que M. Rosen, lors du règlement des affaires marocaines, prit une position trop nette.

La grève générale à Madrid

Madrid, 26 janvier. — Dès l'ouverture de la séance, des centaines d'ouvriers sont groupés devant la Chambre des députés pour protester contre l'attitude des patrons, qui refusent de lever le lock-out. Au cours de la séance, le député socialiste Besteiro annonce que les ouvriers, devant la passivité du gouvernement vis-à-vis des patrons, ont décidé la grève générale.

EN ALLEMAGNE

Un attentat contre M. Erzberger

Berlin, 26 janvier. — A deux heures et demie, au moment où M. Erzberger, ministre des finances, quittait le palais de justice de Moabit et montait en automobile, un individu a tiré sur lui deux coups de revolver. Le ministre a été légèrement blessé à l'épaule.

L'agresseur, qui a été arrêté, est un nommé Oltywig, de Hirschfeld.

Les paysans et l'impôt

Châteauroux, 26 janvier. — La Fédération régionale des Associations agricoles du Centre a, dans son Congrès de Châteauroux, voté à l'unanimité la déclaration suivante, affirmant le désir de la France agricole de prendre toute sa part des charges nationales :

« Le

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Les besoins de l'agriculture

Paris, 26 janvier. — Une délégation du groupe de défense paysanne de la Chambre, conduite par son président M. Jean Durand, et composée de MM. Sempé, Messier, Lamoureux, Delom-Sorbé, Reynaud, Marrou et Huguet, a été reçue aujourd'hui par M. Le Trocquer, ministre des travaux publics.

M. Jean Durand a exposé au ministre que l'agriculture avait un besoin urgent d'engrais, d'essence, de graines fourragères et de semences, et il lui a demandé, au nom du groupe de défense paysanne, de bien vouloir prendre immédiatement les dispositions utiles pour satisfaire à ces besoins.

M. Le Trocquer a fait connaître à la délégation qu'un décret préparé par lui serait présenté dès ce soir à l'examen du ministre de l'agriculture pour être soumis demain à l'approbation du conseil des ministres. Ce décret donnerait satisfaction aux agriculteurs en classant : 1° les matières premières destinées à la fabrication des engrais; 2° les engrais eux-mêmes, quelle qu'en soit la nature; 3° les graines fourragères et les semences dans la catégorie A des transports, avec cette précision que toutes ces denrées ou marchandises seraient traitées comme les produits du ravitaillement national.

Le pillage des centres d'aviation

Versailles, 26 janvier. — En exécution des dix-huit mandats d'arrêt, délivrés dernièrement contre les auteurs des vols de magnétos et accessoires commis à Buc, Saint-Cyr, Villacoublay et au centre des régions libérées de Satory, la police vient d'arrêter les nommés Holiser, vingt-cinq ans, conducteur d'auto aux régions libérées; Guillemet, vingt ans, ouvrier à l'usine Renault; Georges, vingt ans, employé aux régions libérées; Wiedeman, vingt-six ans, mécanicien; Emile Eichort, vingt-huit ans, mécanicien; Léon Messonie, vingt-cinq ans, mécanicien; Léon Macheton, vingt ans, chef d'équipe aux régions libérées, et Mme Bibier (Marie), quarante-trois ans, débitante à Bilancourt. Toute cette bande a été écrouée à la prison Saint-Pierre.

D'autres inculpés, assez nombreux, ont été mis en liberté provisoire.

Les revendications des employés de perceptions

Paris, 26 janvier. — Le comité central du Syndicat des employés de perceptions, réuni à Paris, a décidé l'ouverture d'une action corporative énergique pour obtenir : 1° le relèvement immédiat des traitements des commis titulaires, prévu par le décret du 30 décembre 1919, de façon à porter le chiffre de début à 4,500 francs et le maximum à 10,000 francs; 2° le paiement à tous les commis de perceptions permanents de l'indemnité de résidence à compter du 1er juillet 1919; 3° la réglementation et l'amélioration de la situation des auxiliaires à partir du 1er janvier 1920 par la fixation d'une échelle de traitements en rapport avec les nécessités de la vie.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

MARDI 27 JANVIER, A 13 H. 15

Partants et montes probables

PRIX DE TROARN (au trot monté), 4,000 fr., 2,500 mètres. — Padypile (X.), Petiville (Métivier), Pégase (X.), Patriarche ou Quintaine (Porcher), Pascal (Vigneras), Pluton (Girard), Polichinelle (Pain), Paula (Verzeele), Qualifiée (Cnudde), Quito (Tardivon), Abel (Labonne), Queen-May (E. Tamberi), Quessita (Jeandot), Querelleuse ou Qui-l'Aura (C. de Wazières), Qualité (X.), Quenotte (G. Jacques).

PRIX D'AVRANCHES (au trot attelé), 4,000 francs, 2,300 mètres. — Numance (Pentecôte), Perveuche (Capelle), Ogués (Barilleau), Prudence (Cadiot), Petit-Père (Choisselet), Picciola-V (Masson), Pachuka (M. Thériat), Œillade (Portier), Pasca-Wilkes (Hervé), Ornano (Vitet), Oletta (Caplet), Pétrograd (X.), Possesse (Simonard), Prince-du-Manoir (Joliet), Oberka (Bernard), Owen-Pearl (P. Gitton), Odette (X.), Olivette (L. Leroy), Patriarche (Leconte), Ourida (Bakker).

PRIX DE COURTEILLES (au trot monté), 3,000 fr., 2,800 mètres. — Pacome (P. Viel), Perle-Fine (L. Boudet), Prince (Sourroubille), Quoniam (Morel), Quêteuse (C. Pentecôte), Père-Léon (Cnudde), Quinze-Mille ou Querelleur (C. de Wazières), Quinte (E. Picard).

PRIX DE BOURIGNY (au trot attelé), 4,000 francs, 2,500 mètres. — Quostibet (Hervé), Quiqo (C. Marie), Quinte (Okhorst), Quand-Même (Leverrier).

PRIX DE SAINT-CÔNTEST (au trot monté), 3,000 fr., 2,900 mètres. — Leader (Chrétien), Le-Loupillon (Carré), Kirlrette (Masson), Incertaine (Tirard).

PRIX DE CARENTAN (au trot attelé), 5,000 francs, 2,600 mètres. — Petit-Poucet (Hervé), Pour-la-Patrie (Bakker), Pologne (P. Viel), Pomona au Poppée (Tamberi), Glaneuse (C. de Wazières), Pacha (L. Hémard), Pomacle (Simonard), Polka (J. Méquignon), Patriote (C. Pentecôte), Phénomenon (Cavey).

PRIX D'EVREUX (au trot attelé), 5,000 fr., 3,000 mètres. — Lettre-Close (Demorissi), Nerveuse (Vitet), Ouragan (J. Sourroubille), Oba (H. Lelièvre), Lætitia (Guillou), Incertaine (Tirard), Norrois (Simonard), Tapageuse (C. de Wazières), Bruyère (A. Sourroubille), Jarby (Labonne), Jacques (Michaux), Jahel (Vital), Jeagrana (Faure).

Pronostics

Petite Gironde : 1re course, Pluton, Quaesita; 2e, Pasca-Wilkes, Olivette; 3e, Père-Léon, Perle-Fine; 4e, Quos-Ego, Quinte; 5e, Le-Loupillon, Leader; 6e, Pacha, Pomona; 7e, Bruyère, Jeagrana.

Gironde : 1re course, Quaesita, Querelleur; 2e, Ornano, Pasca-Wilkes; 3e, Prince, Quinte; 4e, Quinte, Quos-Ego; 5e, Incertaine, Le-Loupillon; 6e, Pomona, Patriote; 7e, Nerveuse, Norrois.

Paris-Sport : 1re course, Patrie, Quaesita; 2e, Pasca-Wilkes, Pachuka; 3e, Prince, Pacome; 4e, Quinte, Quos-Ego; 5e, Le-Loupillon, Incertaine; 6e, Pomona, Pologne; 7e, Jahel, Jeagrana.

Paris-Sport (Lynx) : 1re course, Quaesita, Petiville; 2e, Pasca-Wilkes, Pachuka; 3e, Père-Léon, Prince; 4e, Quos-Ego, Quinte; 5e, Incertaine, Le-Loupillon; 6e, Pomona, Pacha; 7e, Nerveuse, Tapageuse.

Veinet : 1re course, Quaesita, Petitville; 2e, Pasca-Wilkes, Ogués; 3e, Perle-Fine, Prince; 4e, Quos-Ego, Quolibet; 5e, Le-Loupillon, Incertaine; 6e, Glaneuse, Pacha; 7e, Nerveuse, Bruyère.

FOOTBALL RUGBY

POUR LE MATCH ARMEE FRANÇAISE CONTRE ARMEE BRITANNIQUE

Le Comité directeur de rugby vient de modifier comme suit les équipes « Probables » et « Possibles », qui joueront, dimanche, au Parc des Princes, le match de sélection en vue de la rencontre du 11 mars : Armée française contre Armée britannique :

Probables. — Arrière, Castex (Dax); trois-quarts, Cayrefourcq (Tarbes), Bordes (Joinville), Jeangrand (Fontainebleau), Bacquey (Toulouse); demis, Piteu (Pau), Guy Fabre (Joinville); avants, Constant (Perpignan), Vaqué (Perpignan), Domercq (Béziers), cap., Harribey (Pau), Boubée (Tarbes), Labeyrie (Joinville), Hernandez (Albi), Gayraud (Toulouse).

Possibles. — Arrière, Bedos; trois-quarts, de Laborderie, Lucas, Peschi, Duché; demis, Thiercelin, Condom; avants, Berrurier, Mavie, Clouzet, Bobo, Levasseur, Mourat, Auguste, Artigou.

Remplaçants. — Clément, Camay, Gay, Barande, Bousquet, Dejean, Artigueberre, Camiras, Moureux, Vionnet, Dondet.

BOXE

Le champion d'Europe de boxe est amputé

Paris, 26 janvier. — Le champion de boxe poids plume, Louis de Ponthieu, à la suite de son combat contre Tancy Lee, ayant eu un phlegmon, a subi ce matin à l'hôpital Lariboisière l'amputation du bras gauche.

Le boxeur Willie Lewis victime d'un attentat

New-York, 26 janvier. — Willie Lewis, l'un des meilleurs boxeurs américains, vient d'être victime d'un attentat. Un inconnu, dont on ignore les motifs qui l'ont poussé à cet acte, a tiré contre le célèbre pugiliste trois coups de revolver, le blessant à la jambe gauche et à l'aine. Le meurtrier a disparu. Les blessures de Willie Lewis ne sont pas graves.

10e Edition

Chronique Régionale

Le naufrage du l'« Afrique »

Les Sables-d'Olonne, 26 janvier. — Le corps du médecin-major Joseph Désirat, provenant du naufrage de l'« Afrique », a été ramené hier par M. Victor Chevrier, patron du bateau « Petit-Emile ».

Le cadavre a été recueilli à 9 milles au sud-ouest des Sables-d'Olonne. M. Désirat habitait Bordeaux.

C'est le vingt-deuxième cadavre recueilli par les pêcheurs sablais.

Pour les familles des victimes du naufrage de l'« Afrique »

Bordeaux, 25 janvier.

Sur l'initiative de la Société coopérative du personnel des Compagnies Chargeurs Réunis et Sud-Atlantique, un comité vient de se constituer en vue de secourir rapidement les familles de l'équipage et personnel civil du paquebot « Afrique ».

Le comité adresse à cet effet un très pressant appel à tous ceux qui auront à cœur de le seconder dans cette œuvre humanitaire au premier chef, en adressant, dès maintenant, leur obole au siège, 11, rue Michel.

CHARENTE

ANGOULEME

LES STOCKS AMERICAINS. — La municipalité d'Angoulême met depuis quelques jours en vente de la viande congelée et aide ainsi à combattre la vie chère. C'est très bien, et les consommateurs lui en savent gré.

Nous espérons que la mise en vente d'autres denrées, qui doit avoir lieu dans les locaux de l'ancien séminaire, commencera prochainement.

Des commerçants et des groupements divers offent de leur côté à leurs adhérents et au public des denrées alimentaires et marchandises diverses provenant des stocks américains.

La municipalité ne pourrait-elle acquérir aussi une certaine quantité de ces marchandises : conserves, étoffes, vêtements, etc., et les vendre au public sans qu'elles aient à passer par les mains d'intermédiaires qui prélèvent naturellement sur elles de sérieux bénéfices ?

Ce faisant, elle rendrait grandement service à nombre de ses administrés qui ne font partie d'aucun groupement coopératif, mais n'en sont pas pour cela moins dignes d'intérêt.

RECHERCHES. — M. Jean Lebon, adjoint technique principal des ponts et chaussées en retraite, dont le domicile, indiqué à Angoulême, n'a pu être découvert, est prié de se présenter à la préfecture, 2e division, pour en retirer une pièce qui le concerne.

FOOTBALL. — Plusieurs centaines d'Angoumoisins, profitant d'un temps superbe, avec un soleil printanier, sont allés dimanche dans l'après-midi au terrain de Chanzy, pour assister au match annoncé entre le Club athlétique béglais et le Sporting-Club d'Angoulême.

Les Béglais ont gagné la partie par 31 points à 3.

La jeune équipe du Sporting s'est vaillamment défendue et quelques-uns de ses joueurs ont fait preuve de belles qualités sportives, provoquant les applaudissements du public.

Disons à ce sujet que l'administration de la voirie municipale serait bien inspirée en mettant l'avenue Chanzy en état de viabilité. Ce n'est pas une rue, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, c'est une fondrière, indigne d'une ville comme Angoulême.

RUELLE

AVIS. — Le maire invite les familles des militaires des classes 1918-1919 (et des autres classes à incorporer par la suite) susceptibles de bénéficier des dispositions de la loi du 7 août 1913, à remettre à la mairie, avant le 30 janvier courant, leurs demandes d'allocations au titre de soutiens de famille.

Exception est faite pour les familles des militaires des classes 1918-1919 actuellement sous les drapeaux qui bénéficient des allocations du temps de guerre prévues par la loi du 5 août 1914 et non de demandes.

CONFOLENS

ETAT CIVIL de la semaine.

Naissance : Urbain Goua, Grand'Rue.

Décès : François Belly, 75 ans, faubourg Saint-Barthélemy; Marie Delage, veuve Boulesteix, 51 ans, hospice.

Publications de mariage : Germain Pinot, à Saint-Barthélemy, et Catherine Ganteil, lingère, à Saint-Michel.

COGNAC

BANQUET DU CERCLE NATIONAL. — Le banquet du Cercle National a eu lieu samedi 24 courant, à dix-neuf heures, au Cercle même.

M. Fichon, maire de Cognac, président du Cercle, présidait, ayant à ses côtés M. Vacquier, sous-préfet, M. Pataâ, adjoint au maire; MM. Simard et Ménier, conseillers d'arrondissement; M. Paul Firino, plusieurs conseillers municipaux, etc.

Au dessert, M. Fichon a excusé MM. James et Jean Hennessy, députés; M. Georges Briand, maire honoraire, et divers autres membres du Cercle qui n'ont pu assister à cette fête familiale.

Il a rendu un hommage ému à la mémoire de plusieurs membres du Cercle morts au champ d'honneur.

Il a félicité chaleureusement M. Pataâ, promu récemment chevalier de la Légion d'honneur, haute récompense justifiée par d'éminents services.

En terminant, il a exprimé sa joie de voir, sur ses vieux jours, régner une parfaite entente à Cognac, et il a bu à la prospérité de notre ville.

M. Pataâ, adjoint au maire, a dit avec raison que la population cognaçaise tout entière était reconnaissante à son maire de sa vigilante action pendant la guerre, et plus particulièrement pendant les deux dernières années, au cours desquelles il s'est prodigué pour le ravitaillement de notre cité. « Les éloges que vous m'avez adressés, dit-il, me sont allés droit au cœur; mais il m'est particulièrement agréable d'en reporter une grande part sur tous ceux qui furent mes collaborateurs à la Croix-Rouge : les médecins civils, qui, bien que dégagés de toute obligation militaire, n'ont marchandé ni leur temps ni leur peine, et cette phalange d'infirmières qui, demeurées constamment à leur poste pendant près de cinq ans, penchées sur la souffrance, ont fait de l'hôpital un second foyer. »

M. Vacquier, sous-préfet, a exprimé son plaisir d'être à Cognac, poste qu'il avait sollicité. Il a bu à M. Poincaré et à M. Paul Deschanel.

M. Victor fils, dans une improvisation spirituelle, au nom des nouveaux sociétaires du Cercle, a salué les anciens et bu à la prospérité du Cercle National.

Les chants et les monologues ont donné à cette fête, très réussie, un caractère de franche gaîté.

Le repas fut excellemment servi par l'hôtel Dumas.

CHARENTE-INFÉRIEURE

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils municipaux se réuniront le dimanche 8 février prochain pour la première session ordinaire de 1920.

Cette session sera close le 22 du même mois.

COURTIERS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE

Assemblée générale du 11 janvier du Syndicat. Présidence de M. Joseph Carrié.

M. Carrié a parlé longuement de l'œuvre à accomplir par le Syndicat, et a terminé par ces mots :

« Je terminerai donc ces quelques considérations par un appel à toutes les bonnes volontés de nos collègues, en les priant de ne pas hésiter à collaborer de façon constante avec les membres du bureau. Il faut que chacun nous apporte ses idées, ses conceptions et le concours de son intelligente activité.

» Vous savez tous que nous ne pouvons être mieux défendus que par nous-mêmes, et qu'en tout cas, toute défense de nos intérêts ne saurait être efficace que sur nos propres indications...

» Mais, avant de clore, je me permets d'attirer votre attention sur la question des transports par eau, que nous avons reprise au nom du Syndicat, et dont nous avons entretenu, lundi dernier, un certain nombre de conseillers généraux, principalement M. Albert Favre, le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, député de la Charente-Inférieure.

» Ils nous ont tous promis leur concours ferme pour mettre sur pied un service régulier de La Rochelle à Bordeaux et Cette, par le canal du Midi.

» Il ne nous reste maintenant qu'à nous bien pénétrer que de la conception seule que nous allons en avoir dépend le succès de l'entreprise, et c'est pour cela que je tiens à vous dire tout de suite qu'un tel service, s'il est spécial au Syndicat, ne pourra fonctionner équitablement et rendre des services que si nous sommes modérés dans nos exigences du début, puisque ce service ne commencera à fonctionner que par un voyage d'essai.

» C'est donc avec un esprit conciliant et généreux que nous devons entreprendre cette création.. »

On discute ensuite la question de la carte d'identité. Il est décidé, à la suite d'un télégramme reçu la veille par la Fédération nationale des courtiers, à Paris, que l'on attendra des renseignements complémentaires de ce dernier avant de prendre une décision.

Le trésorier, M. Lecordier, rend compte de la situation financière du Syndicat, et obtient l'approbation unanime des membres présents.

Au renouvellement, le bureau est renommé à l'unanimité comme suit :

Président, M. Joseph Carrié, de La Rochelle; vice-présidents, MM. Fonteneau, de La Rochelle; Rousselot, de Saintes; Albin, de Rochefort; secrétaire, M. Franck Pradère, de La Rochelle; secrétaire adjoint, M. Adrien Babout, de La Rochelle; trésorier, M. Georges Lecordier, de La Rochelle; trésorier adjoint, M. Rolland, de La Rochelle.

Membres assesseurs : MM. Aexis Bouquet, de Saint-Jean-d'Angély; Boutiron, d'Aytré; Debaste, de La Rochelle.

L'assemblée autorise le bureau à faire, au nom du Syndicat, toutes démarches en ce qui concerne le service maritime Cette-Bordeaux-La Rochelle. Avant de se séparer, le vœu suivant a été émis :

« Le Syndicat, considérant que les faveurs de priorité pour les transports accordés aux coopératives nuisent aux intérêts du commerce à tous les points de vue, émet le vœu qu'à l'avenir les coopératives soient mises sur le même pied que le commerce et au point de vue fiscal également. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A treize heures, eut lieu, au Palace-Hôtel, un banquet remarquablement servi, et durant lequel la plus franche cordialité ne cessa de régner.

TOUS TRANSPORTS et déménagements par camions-autos 2 et 5 tonnes. Autobus pour excursions. Demander conditions à CITRAM, Matha.

LA ROCHELLE

RECOMPENSE POUR FAIT DE SAUVETAGE. — Par décision du commissaire aux transports et à la marine marchande, un témoignage officiel de satisfaction a été accordé à M. Henri Maillé, aspirant pilote de la station de La Rochelle : « Le 11 septembre 1919, s'est jeté à l'eau tout habillé pour porter secours à un enfant tombé dans le port de La Rochelle. Est parvenu à le saisir et à le hisser sain et sauf sur un bateau qui se trouvait sur le lieu de l'accident. »

OBSEQUES. — Mercredi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Jules Blanquié, commerçant, président honoraire et membre fondateur de l'Association des Cadets du Midi.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pinsolle, conservateur des hypothèques; Petit, négociant à Rochefort; Lacombe, commis principal des contributions indirectes; Expert, chef de division à la préfecture.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Sauveur.

Etaient dans le cortège, MM. le commandant Bunel, inspecteur, et le lieutenant Cornuau, des sapeurs-pompiers; Guigue, président; Frémy, vice-président des Cadets du Midi, et plusieurs membres de l'Association, ainsi que des commerçants de la localité.

Au cimetière, le président a prononcé sur la tombe du défunt, félibre-mainteneur, des paroles émues et exprimé à Mmes Blanquié les sentiments de condoléances des Cadets et des Félibres, condoléances qui s'adressaient aussi au vaillant capitaine Blanquié fils, actuellement en Palestine.

MORT SUBITE. — Vendredi matin, vers dix heures trente, l'ouvrier cimentier Xavier Puygrenier, 53 ans, habitant La Rochelle, rue du Cordouan, 12, qui travaillait à La Pallice sur le « Général-de-Négrier », se sentit pris de malaise et priaa deux hommes du bord de l'accompagner jusqu'au tram. Mais à peine avait-il quitté la passerelle qu'il s'affaissa dans les bras de ses compagnons. Le docteur Debègue, de passage à cet endroit, constata le décès.

ARRESTATION. — La police a arrêté un soldat de 32 ans, évadé de la prison militaire de Nantes, au moment où il se faisait remettre, à la poste, sous un faux nom, une correspondance. Il se cachait à Aytré.

OLYMPIA-CINEMA. — Beau programme cette semaine : Muras, comédie dramatique; de Constantinople à Santari d'Asie, voyage; les Deux Jarretières, comédie; Narcisse à la plage, comique. Actualités.

SAINTES

UN BAL TRAGIQUE

COUPS DE COUTEAU — 1 MORT, 1 BLESSE

Dimanche soir 25 janvier avait lieu, comme toutes les semaines, au bois Saint-Vivien, petit village situé à deux kilomètres de Saintes, sur la route du port d'Envaux, un bal auquel assistaient plusieurs jeunes filles et jeunes gens du voisinage.

Vers dix heures, arrivèrent de Saintes trois filles, qui commencèrent à causer du désordre dans la salle, dansant la « chaloupée » malgré les autres danseurs. Une dispute éclata entre les arrivantes et plusieurs jeunes filles.

Afin de ramener le calme, le jeune Raoul Doublet, 22 ans, demeurant à Préanhaut, s'interposa. Il conduisit les filles de Saintes sur la route. Là, il se trouva en présence d'un inconnu qui, sans provocation aucune, lui donna un coup de couteau dans l'aine. Il n'eut que le temps de traverser la route, perdant son sang en quantité énorme, et entra dans la buvette située près de la salle de bal. Son père qui se trouvait là le reçut dans ses bras. Un quart d'heure après, le malheureux expirait..

Doublet, né le 24 mars 1897, avait fait toute la campagne; c'était un superbe garçon, très doux et très estimé. Il laisse ses parents et trois sœurs dans la désolation.

DEUXIEME VICTIME

Doublet venait à peine d'entrer dans la buvette que M. Armand Grenet, 45 ans, qui habite à dix mètres de la salle de bal, entendant une discussion, s'approcha pour se rendre compte de ce qui se passait. Il arrivait de la gare de Saintes, où il est employé à la manutention des colis, et tenait un morceau de pain à la main.

Près de la porte, l'inconnu se dressa devant lui, et, sans rien lui dire, lui porta un coup de couteau au côté. M. Grenet ne se sentit pas blessé et retourna dans sa maison pour chercher un bâton en disant : « Il m'a manqué, mais je ne vais pas le rater. » Rendu chez lui, il s'aperçut qu'il était couvert de sang, et les forces lui manquèrent. Il avait, lui aussi, été sérieusement touché : le couteau, passant entre les deux dernières côtes, avait traversé les intestins..

Toute cette tragédie ne demanda pas cinq minutes; sitôt le coup fait, les filles et l'assassin s'étaient éclipsés.

On alla chercher à la ville les docteurs Seguinot et Desmesnards, qui arrivèrent à onze heures en automobile. Les médecins ne purent que constater le décès de Doublet. Après un premier pansement, Grenet fut transporté à l'hôpital.

Nous avons pris de ses nouvelles lundi matin. On nous a fait savoir que son état était très grave. Grenet, marié, à quatre enfants, dont l'aîné a 18 ans. Il a aussi fait toute la campagne.

LES RECHERCHES ET L'ARRESTATION

En même temps que les médecins, la gendarmerie était prévenue, mais on n'avait qu'un signalement très vague de l'agresseur. Toute la nuit, les gendarmes recueillirent des renseignements; la gare fut surveillée, et l'enquête, activement menée par tous les hommes de la brigade, permit enfin d'avoir des renseignements sur l'individu.

A six heures, les gendarmes, dans la cour de la gare de l'Etat, dans une baraque en bois située près des tas de charbon, arrêtèrent le nommé Gustave Boisseleau, employé au déchargement des charbons. Il avoua aussitôt, mais il ignorait qu'une de ses victimes était morte. En même temps que Boisseleau, la gendarmerie arrêtait un jeune matelot avec lequel il se trouvait au bois Saint-Vivien.

LES CONSTATATIONS

Dès la première heure, M. Chamtrier, juge d'instruction, était sur les lieux, accompagné de M. Racckelboom, substitut du procureur, M. Lamor, procureur, étant retenu par les assises.

L'autopsie du corps de Doublet fut faite par le docteur Desmesnards. La plaie dans l'aine gauche avait neuf centimètres de profondeur et les artères étaient sectionnées, ce qui avait déterminé une mort presque immédiate.

Boisseleau est né le 7 décembre 1891, à La Rochelle; ses parents habitent Varzay, et lui, route de Bussac. Il s'est servi d'un couteau à cran d'arrêt qu'il avait dans les tranchées.

Boisseleau a été interrogé dans l'après-midi par le juge d'instruction.

TONNAY-CHARENTE

CONFERENCE AGRICOLE. — Le dimanche 1er février, à quinze heures, M. Sarazin, directeur départemental des services agricoles, fera une conférence publique, à Tonnay-Charente, salle de la mairie, sur les sujets suivants :

Intensification de la production agricole, Office agricole et Chambre d'agriculture de la Charente-Inférieure.

SAINT-JEAN-D'ANGELY

HOPITAL-HOSPICE. — La commission administrative de l'hôpital-hospice civil et militaire de Saint-Jean-d'Angély a été composée ainsi :

Membres nommés par le préfet : MM. Paul Daubigné, maire, président de droit; Eugène Benon, vice-président ordonnateur; Amédée Mesnard, membre de la commission départementale de l'Assistance publique, administrateur de service ordonnateur adjoint; Alfred Barthe, chargé du visa des bons d'allocation aux assistés; A. Raut. Membres délégués du Coseil municipal : MM. Charles Coupeau et Maurice Neau.

JONZAC

CULTURE DU TABAC. — Les personnes qui désirent cultiver du tabac sont invitées à se faire connaître au secrétariat de la mairie. Le minimum de superficie à cultiver est fixé à 10 ares pour 3,600 pieds. Tous les renseignements seront fournis. Déclaration reçue jusqu'au 6 février.

POUR LES ECOLIERS DES REGIONS DEVASTEES. — Les écoles des cantons de Jonzac et de Mirambeau sont désignées pour adopter l'école de Mazingarbe (Pas-de-Calais).

Une quête sera faite par les élèves des écoles publiques de Jonzac pour venir en aide aux malheureux écoliers de cette localité.

Nos compatriotes, les amis de l'école, répondront généreusement, comme par le pasé, à l'appel qui leur est adressé.

Les sommes recueillies seront centralisées par les soins de M. l'inspecteur d'Académie, président du comité départemental de l'œuvre l'Ecole pour l'Ecole, et M. Chambord, directeur d'école normale, à La Rochelle, trésorier.

Sur les bonnes tables
PRIOR
« Roy des Moussents »
« Mousseux des Roys »
Entrepôt Général : NANTES

DORDOGNE

CONSEIL DE PREFECTURE

Dans sa dernière séance, le conseil de préfecture a rejeté les protestations contre les élections municipales des communes de Sainte-Radegonde, Latourblanche et Fougueyrolle.

Il a annulé les élections de MM. Abel Dauriac, à Prats-du-Périgord; Marty, à Nanteuil-de-Bourzac, et Goumeau, à Montazeau.

A proclamé M. Neyraud élu, au premier tour de scrutin, adjoint de la commune de Beaupouyet, et annulé l'élection de M. Escarmant comme conseiller municipal de cette commune.

PERIGUEUX

La grève du P. O.

Le conseil d'administration de l'Union des Syndicats du P.-O., qui s'est réuni dimanche, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le conseil d'administration de l'Union des Syndicats du P.-O., après avoir entendu l'exposé fait par les camarades qui ont assisté aux différentes délégations, enregistre que satisfaction est obtenue sur les conditions minima de reprise du travail des cheminots de Périgueux, à savoir :

» 1. Aucune révocation avant et pendant le conflit actuel (accordé).

» 2. Pas de sanctions administratives ou judiciaires pour fait de grève ou faits connexes, et le retrait pur et simple de celles prononcées pour faits accomplis depuis le 13 janvier 1920 inclus (accordé, sauf le point dans les notes, qui ne peut avoir de répercussion matérielle).

» 3. Suspension, jusqu'à conclusion de la commission d'enquête, des punitions de mises à pied infligées pour faits accomplis antérieurement au 13 janvier 1920 (accordé).

» 4. Jusqu'à installation complète des vestiaires et lavabos modernes, cessation du travail cinq minutes avant chaque sortie (accordé).

» 5. Paiement intégral des journées de grève (accordé).

» 6. Application immédiate des articles du statut du personnel sur lesquels l'accord existe entre la Fédération et les Compagnies, et, notamment, sur la titularisation des auxiliaires (accordé).

» 7. Application de la base minimum de 3,800 fr. pour les échelles de traitement (accordé).

» Enregistrant cette victoire :

» Décide la reprise immédiate du travail. »

LA REPRISE DU TRAVAIL

Périgueux, 26 janvier. — Dès dimanche soir, vers quatre heures, le bruit était répandu en ville que les ouvriers des ateliers reprendraient le travail lundi matin; un ordre du jour l'ayant décidé, à la suite de la réunion de l'Union des syndicats du P.-O., à Paris.

Après le dîner, on pouvait voir que dans différents quartiers de la ville une affiche avait été apposée invitant les cheminots à une réunion qui devait se tenir le lundi matin, à neuf heures, dans la cour de l'ancien séminaire.

Dimanche soir, une bande de papier fut collée sur cette partie de l'invitation, sur laquelle on lisait ces mots manuscrits : « Rendez-vous aux ateliers à l'heure habituelle. »

Les ouvriers sont donc rentrés à sept heures, lundi matin, aux ateliers; mais ils ont seulement tenu une réunion; après quoi, ils ont continué la grève des bras croisés pour une courte durée : il avait été en effet convenu qu'à une heure tous reprendraient le travail : ce qui s'est fait.

Ajoutons avec une vive satisfaction que les journées de samedi et de dimanche ont été partout d'un calme absolu.

Dimanche matin, la mairie et la place de la Mairie furent, pendant près d'une heure, couvertes d'ouvriers du P.-O. Pas un instant l'ordre ne fut troublé.

A la réunion de la veille, au Parc Périgourdin, M. Bouthonnier, maire, avait prêché l'ordre et le calme, recommandant tout particulièrement de ne pas aller au café et dans les débits, ajoutant : « C'est nous-même qui ferons notre police. »

En effet, jusqu'à lundi midi, des cheminots chargés d'assurer le bon ordre, avaient au bras un brassard rouge avec une grenade noire d'argent ou d'or, suivant les grades.

Des cartes de grève devaient être distribuées lundi, à l'ancien séminaire, mis à la disposition des grévistes par le maire. Aujourd'hui, elles n'ont plus raison d'être et elles n'ont pas été données en ville.

LEGION D'HONNEUR. — Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur, année 1920 :

Pour chevaliers : M. Sicaire-Uray, capitaine au 50e régiment d'infanterie; M. Jean Tourade, lieutenant au 50e régiment d'infanterie; M. Tracard-Luthard, lieutenant au 34e régiment d'artillerie.

TRIBUNAL DE COMMERCE. — L'installation des membres du Tribunal de commerce de Périgueux récemment élus a eu lieu au palais de justice, en audience solennelle, vendredi 23 janvier.

A cette occasion, M. Ed. Lacoste, président sortant, après avoir résumé les travaux du Tribunal pendant sa présidence de onze années, a félicité les nouveaux magistrats et leur a adressé ses adieux avec émotion.

Successivement, M. Murat, président, au nom du tribunal; Me Boissarie, bâtonnier, au nom du barreau, et Me Sempé, au nom des avoués, ont rendu hommage au tact, à la courtoisie et à la haute conscience avec lesquels M. le président Lacoste a rempli ses délicates fonctions; ils l'ont félicité de sa récente nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, juste récompense de vingt-deux années de bons et loyaux services rendus à la cause de la justice.

CAISSE D'EPARGNE. — Le nouveau conseil d'administration de la Caisse d'épargne s'est réuni jeudi soir 22 janvier, sous la présidence du maire de Périgueux.

Après son installation, il a procédé à la nomination du vice-président, du secrétaire et du comité de surveillance.

M. Bessière a été élu vice-président, et M. Gogard, secrétaire.

Un tour de rôle a été établi pour les administrateurs de service.

Le nouveau conseil a décidé le relèvement du traitement du personnel dans les mêmes conditions que celui des employés de la mairie. Il a également envisagé une modification de statut donnant toutes les garanties de sécurité désirables à ces fonctionnaires.

Il s'est enfin occupé de projets intéressant des œuvres d'assistance.

Disons que la Caisse d'épargne fonctionne normalement, et que certains bruits qui avaient couru tout dernièrement étaient sans fondement.

A PROPOS DU LAIT. — Le maire a réuni vendredi 23 janvier, à l'hôtel de ville, les laitiers qui approvisionnent Périgueux. De concert avec eux, il a envisagé des mesures pour assurer une répartition équitable du lait et en rendre la consommation accessible à bon compte aux enfants en bas âge, aux malades et aux vieillards. Une nouvelle réunion doit avoir lieu sous peu où seront étudiés les moyens pratiques d'y parvenir.

BERGERAC

CONSEIL MUNICIPAL. — Séance du 25 janvier. Présidence de M. Méneret, maire, assisté de MM. Simounet et Chassagne, adjoints.

Au Bureau de bienfaisance, M. Grafteuil qui en fait déjà partie, est maintenu, et M. Fabre fils est nommé en remplacement de son père.

Une somme de 290 fr. est votée pour fournitures diverses faites à la crèche Moulinier.

La Ville ayant mis à l'adjudication l'enlèvement des boues et bourriers, cinq offres furent faites dépassant toutes le prix fixé par la Ville (32,000 fr.). Devant cette situation, la municipalité décida de traiter de gré à gré et fit appel à diverses personnes.

MM. Lavaud et Reygeaud ayant fait le prix le plus bas, soit 47,500 fr., leur offre est acceptée pour cinq années commençant le 1er février.

Avant de lever la séance, M. le Maire donne lecture d'une Adresse de félicitations qu'il propose d'envoyer à notre éminent compatriote M. Clavelle, récemment élu sénateur de la Dordogne. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

FOOTBALL RUGBY. — Dimanche dernier, sur son terrain de la Moulette, l'U. S. B. a fait match nul avec l'équipe correspondante des Cadets de Gascogne de Casteljaloux.

Les deux équipes dominèrent tour à tour, et nous firent assister pendant toute la partie à un très beau match.

L'U. S. B., ainsi que les Cadets de Gascogne, se défendirent vaillamment et malgré de beaux départs de chaque côté, rien ne fut marqué.

Excellent arbitrage de M. Charreyre.

MUSSIDAN

CONSEIL MUNICIPAL. — Séance du 22 janvier.

L'adjudication des droits de plaçage (octroi et pesage) n'avait pu être faite sur la mise à prix de 20,000 fr., il y a une dizaine de jours; depuis, l'adjudicataire actuel, M. Basset, a offert de les conserver pour le prix de 24,000 fr. Le Conseil décide qu'un traité de gré à gré fait sur ce prix-là sera soumis à l'approbation de l'administration.

M. Lafaye, rapporteur de la commission des travaux publics, présente un rapport très circonstancié et très nourri sur les réparations à faire d'urgence aux divers bâtiments communaux; il était tout d'abord unanimement accepté. Mais, sur réflexion de M. Deffarges, les réparations de l'école supérieure ont été remises à l'étude, afin d'établir la ventilation à opérer entre les dépenses incombant soit à la commune, nue-propriétaire, soit à la directrice de l'école, usufruitière.

Le Conseil, consulté par l'administration sur l'opportunité d'élever les taxes d'abatage, émet l'avis d'une augmentation de 50 %.

L'Assemblée nomme ensuite les nouveaux administrateurs de la Caisse d'épargne, vote quelques dispositions secondaires et épuise son ordre du jour en arrêtant la liste des indigents.

TOCANE-SAINT-APRE

SECOURS MUTUELS. — La Société de secours mutuels se réunira en assemblée générale le dimanche 1er février. Ceux qui désireraient en faire partie comme membres participants doivent se faire délivrer un certificat du médecin et remettre à M. Chevrier, secrétaire adjoint de la Société.

Les plus confortables autos de location sont chez FAULKNER, 30, rue St-Maur. Tél. 3516

LANDES

LABOUHEYRE

MESSAGERIES AUTOMOBILES. — Un service régulier de messageries par camions automobiles entre Bordeaux-Labouheyre et les communes voisines sera, dit-on, inauguré en février.

Cosmopolitan Shipping Cy

Le S/S « Wabash », capit. Smith, chargera pour New-York. Départ vers le 4 février.

Pour fret et renseignements, s'adresser à MM. Worms et Cie, agents pour le Continent.

BASSES-PYRENEES

RECOMPENSES POUR FAITS DE SAUVETA